

# Annexe C : Efforts en matière d'adaptation au changement climatique en Ontario

Le gouvernement provincial a lancé différentes mesures au cours de la dernière décennie pour aider l'Ontario à s'adapter au changement climatique. Notamment, il a créé des politiques qui ont pour but d'accélérer l'adaptation et il a inscrit des facteurs d'adaptation à prendre en compte dans d'autres mesures.

## Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique de l'Ontario (2009)

En décembre 2007, le ministre de l'Environnement a mis sur pied le Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique dans le but d'aider le gouvernement de l'Ontario, les municipalités et les Ontariens à se préparer aux répercussions du changement climatique dans des secteurs comme la santé publique, l'environnement, l'infrastructure et l'économie et à les prévoir.

Le Comité d'experts a publié en novembre 2009 le rapport *L'adaptation au changement climatique en Ontario* qui souligne la « nécessité évidente » d'élaborer une stratégie exhaustive afin d'atténuer les répercussions du changement climatique actuelles et à venir. Ce comité a formulé 57 recommandations, notamment celle de mettre en œuvre à l'échelle provinciale un plan d'action en matière d'adaptation au changement climatique.

Le comité a précisé que des mesures fragmentées et désorganisées ne suffiront pas et seront coûteuses. Il dit qu'il faut concevoir une stratégie fondée sur les données probantes et bien conçue, dotée d'objectifs, d'un calendrier et qui définit de façon claire les responsabilités.

## L'adaptation au changement climatique : Stratégie et plan d'action de l'Ontario 2011-2014

Le gouvernement de l'Ontario a publié son premier plan d'adaptation au changement climatique en avril 2011. Le rapport *L'adaptation au changement climatique : Stratégie et plan d'action de l'Ontario 2011-2014* définit 37 actions pour que l'Ontario se prépare aux conséquences du changement climatique et tire profit des occasions liées au changement climatique. Plus particulièrement, le plan indique qu'il faut intégrer l'adaptation à toutes les activités ministérielles, c'est-à-dire qu'il faut exiger de tous les ministères du gouvernement qu'ils tiennent compte de l'adaptation lorsqu'ils mettent à jour les politiques et les programmes en vigueur ou en créent de nouveaux.

La CEO était encouragée de savoir que l'Ontario avait commencé à créer une stratégie officielle sur l'adaptation et à la mettre en œuvre. Cependant, le gouvernement n'a pas créé un plan stratégique pour atteindre les objectifs prioritaires d'adaptation dans l'ensemble de la province. Il a plutôt rédigé ce qui s'est avéré être une liste des actions et des investissements gouvernementaux à ce jour. Le plan manque aussi de cibles quantitatives ou qualitatives ou d'échéanciers précis de déploiement.

Cette stratégie devait être entièrement mise en œuvre avant 2014. Toutefois, la vérificatrice générale de l'Ontario a déclaré en 2016 que seuls 30 % des actions avaient été terminées et que peu de progrès (voire aucun) ont été réalisés pour 40 % des actions. Depuis, les ministères ont fait quelques progrès, mais, au printemps 2018, nombre d'actions de cette stratégie n'ont toujours pas été mises en œuvre.

## Stratégie (2015) et plan d'action (2016-2020) en matière de changement climatique pour l'Ontario

La *Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique* et le *Plan d'action contre le changement climatique* de l'Ontario, publiés respectivement en 2015 et en 2016, portent principalement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la transition de l'Ontario vers une économie sobre en carbone. Cependant, ils reconnaissent tous deux l'importance de l'adaptation au changement climatique. La stratégie comporte une brève section consacrée à l'adaptation et envisage une province mieux préparée d'ici 2030 aux conséquences du changement climatique. À l'été 2018, le nouveau gouvernement provincial s'est engagé à créer un nouveau plan de lutte au changement climatique pour l'automne 2018.

### Mesures législatives

Un petit nombre de lois provinciales tiennent compte de l'adaptation au changement climatique, notamment la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*, la *Loi de 2001 sur les municipalités*, la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la *Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe* et la *Loi sur les offices de protection de la nature*. La *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité* oblige le gouvernement et tout organisme du secteur parapublic à prendre en compte le principe voulant que « l'infrastructure [doive] être conçue de façon à pouvoir résister aux effets des changements climatiques ».

### Politiques et programmes ministériels

Plusieurs ministères de l'Ontario ont rédigé leur propre plan d'adaptation, ils ont intégré l'adaptation au changement climatique dans des mesures et des programmes plus ciblés ou ils ont lancé des recherches ou des évaluations sur les besoins en matière d'adaptation et des conséquences précises du changement climatique.

Par exemple, en 2017, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) a publié le document *Résilience naturelle : Stratégie du MRNF sur l'adaptation des ressources naturelles au climat, 2017-2021*. Il s'agit d'un cadre stratégique pour aider les ministères à compenser les vulnérabilités liées au changement climatique et à soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique. La même année, le ministère de l'Environnement et de l'Action

en matière de changement climatique (désormais le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs) a publié une stratégie d'adaptation au changement climatique propre au lac Simcoe et le ministère de l'Énergie a publié en 2017 son *Plan énergétique à long terme*, lequel engage le Ministère à mieux préparer ses réseaux d'énergie aux épisodes météorologiques extrêmes. Le *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* de 2017 du ministère des Affaires municipales exige des municipalités qu'elles rédigent des politiques et ciblent des actions qui tiennent compte des objectifs d'adaptation pour les insérer dans leurs plans officiels. Ces politiques et actions devraient porter sur la gestion des eaux pluviales et sur la protection du patrimoine naturel et des ressources en eau.


Au printemps 2018, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a terminé sa *Stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles* de l'Ontario qui indique les risques liés au changement climatique pour la santé des sols agricoles et vise à améliorer la résilience des terres agricoles.

Au cours des dernières années, le ministère des Transports a entre autres lancé des travaux pour évaluer la résilience de l'infrastructure de drainage du réseau routier en Ontario dans le contexte du changement climatique. Le Ministère a aussi créé un outil de prévision de l'intensité des précipitations de pluie dont il se servira pour améliorer le réseau routier et planifier les nouvelles routes et autoroutes.

### Travail avec le gouvernement fédéral, les provinces et autres partenaires

L'Ontario a collaboré avec d'autres provinces et le gouvernement fédéral pour aborder le changement climatique. En décembre 2016, les leaders fédéraux, provinciaux et territoriaux au Canada ont conclu le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*. Bien que ce cadre soit axé surtout sur la réduction des émissions de GES, il propose quatre piliers, dont un misant sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique et le développement de la résilience. Ce cadre indique les actions pour soutenir l'adaptation partout au Canada.

L'ancien ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a aussi participé, aux côtés d'autres ministères, provinces et organismes, à la plateforme canadienne d'adaptation



aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada. Cette plateforme constitue un forum pancanadien qui favorise la collaboration relativement aux priorités d'adaptation au changement climatique et qui vise à donner aux décideurs les renseignements et les outils dont ils ont besoin pour favoriser l'adaptation au changement climatique.

L'Ontario a aussi travaillé avec d'autres partenaires pour évaluer les vulnérabilités au changement climatique de régions et bassins hydrographiques à la grandeur de la province. Par exemple, le MRNF a travaillé avec des partenaires locaux pour terminer une évaluation des vulnérabilités de la ceinture d'argile dans le Nord-Est de l'Ontario qui mettait l'accent surtout sur la foresterie. Dans la même veine, le Ministère travaille avec les offices de protection de la nature des vallées des rivières Mississippi et Rideau pour effectuer une évaluation des vulnérabilités dans ces régions. La province a aussi terminé une évaluation des vulnérabilités pour le bassin hydrographique du lac Simcoe.